

Annexe à l'Aperçu des fonds

Modifications à la gamme des fonds du contrat à fonds distincts
Signature Sélect Idéal Manuvie

Solutions de Fonds Distincts

Aux dates indiquées aux présentes, ou vers ces dates, la brochure Aperçu des fonds du Fonds Distincts Signature Sélect Idéal Manuvie, qui fait partie de la notice explicative du contrat à fonds distincts Signature Sélect Idéal Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte de changement indiqués ci-après.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

Dissolution de fonds distincts au contrat à Fonds Distincts Signature Sélect Idéal Manuvie

Le fonds ci-après sera dissous à 16 h (HE) le vendredi 21 août 2020. Les dépôts effectués dans le fonds dissous avant cette date seront virés au fonds de remplacement le lundi 24 août 2020.

Fonds Dissous	Fonds de Remplacement
Fonds Achats périodiques par somme fixe Avantage Idéal (fermé)	Programme d'achats périodiques par somme fixe Idéal

Sauf indication contraire de votre part, les dépôts périodiques (prélèvements automatiques sur le compte et virements entrants) afférents au fonds dissous et en place avant le lundi 24 août 2020 seront automatiquement transférés au fonds de remplacement à cette date.

Vous pouvez en tout temps faire un virement vers un autre fonds admissible dans le cadre de votre contrat sans avoir à payer des frais de souscription reportés ou des frais semblables. Tout virement, que ce soit vers le fonds de remplacement correspondant ou vers un autre fonds admissible, constitue une disposition imposable susceptible de vous faire réaliser un gain ou une perte en capital. Adressez-vous à votre conseiller afin de déterminer le meilleur plan d'action à suivre en fonction de votre situation fiscale et financière.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente de l'Aperçu du fonds dans le livret Aperçu des fonds.

Si vous avez des questions concernant ces changements, communiquez :

Votre conseiller

Gestion de placements Manuvie, à www.gpmanuvie.ca

Service à la clientèle aux numéros ci-après :

Québec et clientèle francophone : **1-800-355-6776**

Clientèle anglophone : **1-888-790-4387**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.